

*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

# Rapport d'activité 2023



EDITO	3
FOCUS : « LOI INCENDIE 2023 »	4
EN BREF : LA COMMUNICATION	5
TEMPS FORTS	6
MISSIONS et ORGANISATION	10
<b>OBJECTIF 1</b>	<b>11</b>
GESTION / LES ÉTAPES DU PLAN SIMPLE DE GESTION (PSG) / <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	12
GESTION / LE NOUVEAU SRGS PACA : FOCUS SUR LES COUPES RASES AVEC BOUQUETS DE SÉNESCENCE / <b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	13
EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE / L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE / <b>BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	14
ENVIRONNEMENT / LE PROJET LIFE BIORGEST POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS DE CATALOGNE ET D'OCCITANIE / <b>OCCITANIE</b>	15
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>16</b>
TRANSFERT DES CONNAISSANCES / MUTUALISATION DES SUPPORTS DE FORMATION / <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	17
TRANSFERT DES CONNAISSANCES / LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PAR LES FOGEFOR / <b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	18
TRANSFERT DES CONNAISSANCES / RENOUELEMENT DE LA QUALIFICATION ITA POUR L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER / <b>INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER</b>	19
POLITIQUES PUBLIQUES / LE TRAVAIL D'UN CORRESPONDANT-OBSERVATEUR DU DÉPARTEMENT SANTÉ DES FORÊTS / <b>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b>	20
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>21</b>
ANIMATION TERRITORIALE / PROGRAMMES AMBITIEUX DE SOUTIEN À LA FORÊT PRIVÉE PORTÉS PAR LES RÉGIONS CENTRE-VAL DE LOIRE ET ÎLE-DE-FRANCE / <b>ÎLE-DE-FRANCE - CENTRE VAL-DE-LOIRE</b>	22
DONNÉES / RÉSEAU DE PLACETTES POUR L'ÉTUDE DE SUBERAIES PRIVÉES PAR LA MODÉLISATION À PARTIR DE DONNÉES LIDAR / <b>CORSE</b>	23
EXPERTISE TECHNIQUE / UNE NOUVELLE MISSION APPARUE SUR LE DÉPARTEMENT DES VOSGES : LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI) / <b>GRAND EST</b>	24
<b>OBJECTIFS 4 ET 5</b>	<b>25</b>
COMMUNICATION EXTERNE / RENDEZ-VOUS FORÊT-BOIS 2023 / <b>HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE</b>	26
COMMUNICATION EXTERNE / UN SALON EUROFOREST EN PRÉSENCE DU MINISTRE / <b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>	27
BILAN FINANCIER ET BILAN SOCIAL 2023	28
GOVERNANCE	29
ORGANIGRAMME	30

Crédits photos :  
 • Couverture ;  
 Sylvain Gaudin © CNPF  
 • p. 2, p. 6, p. 8 :  
 Quentin Vanneste © CNPF,  
 Conception graphique :  
 • Bleu Citron Vo  
 • Sophie Saint-Jore © CNPF  
 ISSN : 2781-3681

# Edito



**P**our le CNPF, 2023 demeurera une année marquée par 3 événements majeurs. Les élections qui se sont déroulées lors du 1<sup>er</sup> trimestre ont ouvert la voie vers de nouvelles dynamiques régionales et nationales. Dans leur prolongement, les plans d'action – volontairement adaptés à chacun de nos territoires – ont pu décliner le Contrat d'Objectifs et de Performance du CNPF.

En juillet, la loi dite « incendie » a mis en valeur les capacités opérationnelles du CNPF en lui confiant des missions de prévention nombreuses et engageantes. Les arguments en faveur d'une augmentation des moyens humains nécessaires pour assumer la tâche ont commencé à être entendus par la loi de finances et ce sont 21 agents supplémentaires qui arrivent début 2024.

## “ Une année riche en événements

Après des années de diminution d'effectif, le CNPF a donc renoué avec la valorisation de ses moyens humains. Certes le chemin n'est pas terminé pour accéder à des équilibres de fonctionnement qui puissent établir des conditions de travail

optimales. L'analyse de la qualité de vie au travail reste d'ailleurs un facteur clef de progrès. Les difficultés réelles de recrutement doivent être surmontées. Mais l'ensemble des agents a fait preuve d'une motivation exemplaire devant les défis qui se présentent à eux et donc aux propriétaires : climat, aléas, demandes sociétales.

Ainsi la surface des forêts dotées d'un document de gestion durable a continué de progresser atteignant 3 575 000 ha, les visites conseil ont concerné près de 100 000 ha, le réseau expérimental s'est étoffé, les travaux de recherche et développement conduits par l'IDF ont permis de perfectionner les outils Bioclimsol, Archi, IBP pour ne citer que ces trois, l'action en faveur de la compensation carbone a gardé son cap, le personnel administratif a abordé les nouvelles mesures avec compétence.

En fin d'année également, la quasi-totalité des nouveaux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole étaient déposés voire signés par le Ministre de l'Agriculture, participant ainsi à l'élan global proposé à la forêt privée durant une année riche en mesures gouvernementales.

Le rapport d'activité du CNPF pour l'année 2023 marque ainsi la volonté de l'Établissement d'être toujours présent aux côtés des sylviculteurs et sur tous les fronts. Une information et des conseils basés sur des retours d'expérience objectifs sont le fer de lance de sa stratégie. Agir pour les forêts privées de demain demeure notre ambition.



**Directeur général**  
Roland de LARY



**Présidente**  
Anne-Marie BAREAU



## « Loi incendie 2023 » : nouveautés

- Prendre en compte le risque incendie dans les SRGS et les PSG (moyens de prévention, création d'associations syndicales, dessertes...)
- Obligation pour une propriété forestière d'être dotée d'un PSG : abaissement du seuil de **25 à 20 ha** (d'un seul tenant ou en plusieurs blocs d'au moins 4 hectares sur une même commune et les communes limitrophes)
- Encourager les visites intermédiaires de PSG, l'assurance forestière et l'application des obligations légales de débroussaillage (OLD)

## Des moyens humains pour accompagner les propriétaires :

### 21 ETP

- 10 postes destinés aux documents de gestion durable et
- 11 postes dédiés aux questions des risques (incendies, mais aussi biotiques et tempêtes)

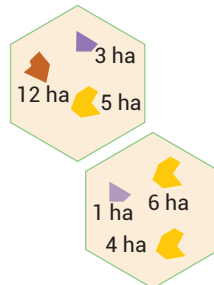
## Comment savoir si une propriété doit se doter d'un Plan simple de gestion ?

### CAS n°1



1 propriété d'un seul tenant  $\geq 20$  ha  
= PSG obligatoire

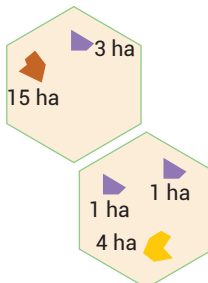
### CAS n°2



(Somme des surfaces  $\geq 4$  ha sur communes limitrophes)  $\geq 20$  ha  
= PSG obligatoire

Ici  $12 + 5 + 6 + 4 = 27$  hectares  
(sur une surface totale de 31 ha)

### CAS n°3



(Somme des surfaces  $\geq 4$  ha sur communes limitrophes)  $< 20$  ha  
= pas d'obligation de PSG

Ici  $15 + 4 = 19$  hectares  
(sur une surface totale de 24 ha)

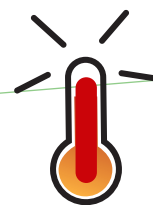
### CAS n°4



(Somme des surfaces  $\geq 4$  ha sur communes **limitrophes**)  $< 20$  ha  
= pas d'obligation de PSG

Ici  $10 + 5 + 4 = 19$  hectares  
(sur une surface totale de 25 ha)

non compté car pas limitrophe



# En bref



## La communication

### Rester informé toute l'année de l'actualité forestière > la newsletter

- 6 400 abonnés à la newsletter nationale mensuelle
- 8 newsletters régionales
- Mailing tout compris (dont invitations) : 553 campagnes - **550 000 mails**
- Excellent taux d'ouverture de 52,8 %



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)



### sur les réseaux sociaux :

- in** : ➤ 10 769 abonnés avec une progression de **+ de 40 %** par rapport à 2022 !
- page C+For = 3512 abonnés

- f** : 5 900 abonnés
- yt** : 3 760 abonnés
- ig** : 2 106 abonnés

### sur nos sites :

- 720 400 visites en 2023 sur l'ensemble de nos sites
- Fin 2023, 2 nouveaux sites de services : [librairie.cnpf.fr](http://librairie.cnpf.fr) et [formation.cnpf.fr](http://formation.cnpf.fr)

### Apporter des informations techniques > nos revues


Revue *Forêt&Innovation* = 2 000 abonnés  
Revue régionale = 89 500 abonnés



### Sensibiliser le jeune public > animations scolaires

- 26 300 élèves de plus de 1 000 classes sensibilisés (année scolaire 2022-2023) dans l'opération « *La forêt s'invite à l'école* ».
- 50 projets pris en charge par le CNPF dont 13 ont été nominés (lauréats « *La forêt s'invite à l'école* »).

### Deux webinaires phares

- Un webinaire interne dédié aux élus du CNPF pour accompagner le Guide de l'élu
- Un webinaire grand public avec l'ONF et le C+For sur le puits de carbone > 300 participants et 1100 vues sur Youtube 





## JANVIER/FÉVRIER

### ACTIV 4 ET NOUVELLE CLASSIFICATION

Suite à la signature du Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026, le suivi analytique des activités du CNPF a été modifié. La classification nationale des activités a été mise à jour pour la faire correspondre aux objectifs et indicateurs du nouveau COP. 40 nouvelles opérations ont ainsi été créées pour tenir compte de l'évolution des métiers et des activités de l'Établissement.

### ÉLECTION DES CONSEILLERS DE CENTRES

Le CNPF a renouvelé les conseillers de ses délégations régionales le 7 février 2023 (collèges départementaux pour les représentants des propriétaires forestiers) et le 9 mars (collèges régionaux pour les représentants des organisations professionnelles). Ces élections ont lieu tous les 6 ans et plus de 380 000 électeurs étaient appelés à y participer (tous les propriétaires de plus de 4 ha et ceux qui possèdent un document de gestion durable).

Xavier Remongin © MASA



## MARS/AVRIL

### SALON DE L'AGRICULTURE 2023

Le CNPF a participé au Salon de l'Agriculture en février et mars 2023 sur le stand de la filière forêt-bois France Bois Forêt.

Roland de Lary a participé à la table ronde animée par l'ONF sur le thème « Feux de forêts : comment prévenir les risques ? » et sur le stand du MASA : « La forêt et le bois pour relever les défis de la planification écologique ». Par ailleurs, plusieurs animations ont été proposées, notamment un quizz en direct « Connais-tu les secrets de la forêt ? » et un atelier pédagogique sur la forêt à destination des familles.

### AMI « DÉMARCHES DE CONCERTATION TERRITORIALE POUR VALORISER LA MULTIFONCTIONNalité DES FORÊTS »

Le CNPF a participé à « l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoriaux » et a été sélectionné pour de nombreux projets parmi les 11 territoires forestiers accompagnés par l'État : en Auvergne-Rhône-Alpes, en Bretagne Pays de la Loire, en Bourgogne Franche-Comté, en Ile-de-France Centre Val-de-Loire, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Provence-Alpes Côtes d'Azur.

### COMITÉ D'EXPERTS INTERNATIONAL POUR L'INDICE DE BIODIVERSITÉ POTENTIELLE (IBP)

Le Comité international d'experts (CIE) de l'IBP a été créé en 2019 dans le cadre du projet européen Life BIORGEST pour coordonner le développement de l'IBP à l'international. Le CIE de l'IBP s'est réuni à Florence début 2023 pour l'harmonisation entre les définitions IBP de chaque pays et pour échanger sur les méthodes de relevé IBP et leur archivage, ainsi que sur les études de calibration analysant les relations entre l'IBP et des données taxonomiques.

Christelle Chaminaidas © Fransylva





## MAI/JUIN

### PARUTION « LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA FORÊT »

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a publié une brochure sur la thématique du changement climatique en forêt à l'échelle régionale. Ce document dresse un état des lieux des impacts et propose des recommandations qui visent à adapter la gestion forestière à ce contexte changeant et incertain.

### JOURNÉES TECHNIQUES IDF À NOIRETABLE

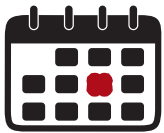
Le CNPF-IDF, service de R&D du CNPF, s'est réuni deux journées dans le Forez, à Noiretable pour échanger sur les travaux de recherche sur les techniques forestières en traitement irrégulier, sur la biodiversité forestière et les suivis d'expérimentations en collaboration avec le CNPF AURA.

### EUROFOREST 2023

Le CNPF était présent sur la 8<sup>e</sup> édition du salon Euroforest du 22 au 24 juin 2023, pour présenter les outils BIOCLIMSOL et ARCHI, la librairie forestière et pour animer les échanges sur la compensation carbone avec le service C+FOR Forêt et Carbone (pour plus de détails, consulter l'action régionale Bourgogne-Franche-Comté dans ce rapport d'activité).



Camille Loudun © CNPF



## JUILLET/AOÛT

### « LOI INCENDIE » DU 10 JUILLET 2023

Un an après les incendies de forêt qui ont surpris par leur ampleur, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 vient renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, notamment grâce à la gestion forestière, premier des pare-feux. Cette loi a de nombreuses répercussions sur l'activité du CNPF, principalement du fait de l'abaissement du seuil des PSG à 20 ha et à la prise en compte dans les PSG du risque incendie.

### DÉPLACEMENT DU MASA DANS LE LOIRET

Marc Fesneau, ministre en charge de l'Agriculture, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont rencontré les acteurs de la filière et la délégation régionale du CNPF, le 27 juillet 2023 dans le Loiret, pour remise du rapport « Objectif Forêt » en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier. Cette visite a été l'occasion d'insister sur l'importance du diagnostic préalable à toute intervention avec une démonstration en forêt de l'outil BIOCLIMSOL pour adapter les forêts au changement climatique.

### PARUTION DU GUIDE DE L'ÉLU DU CNPF

Suite aux élections des conseillers de CRPF, le CNPF a mis à disposition des nouveaux élus un livret d'information, le Guide de l'élu du CNPF, destiné à les accompagner dans leurs nouvelles missions. Ce guide offre une vision complète du fonctionnement de l'établissement, de son organisation, de sa stratégie et des enjeux forestiers. Il doit aider les conseillers forestiers élus à bien cerner leur rôle au sein du CNPF en tant qu'Établissement public administratif.

Gaël Legros © CNPF



## SEPTEMBRE/OCTOBRE

### GROUPE NATIONAL PEUPLIER DANS L'AISNE

Le 13 septembre, le groupe de travail national Peuplier s'est réuni dans l'Aisne autour du Plan Peuplier des Hauts-de-France. Ce programme pluriannuel d'actions vise à redynamiser la filière populeicole et resserrer les liens entre les acteurs de l'amont et de l'aval (coopératives, exploitants forestiers, pépiniéristes et représentants de l'Etat étaient présents), dont les concertations ont permis de dégager des pistes d'actions adaptées à leurs problématiques et expériences de terrain.

### TOURNÉE FORESTIÈRE DU MASA ET DU MINEFI DANS L'EURE

Le 7 septembre, la délégation régionale Hauts-de-France Normandie a accueilli dans l'Eure les agents des ministères en charge de l'agriculture et des finances. Ils ont bénéficié d'une tournée forestière sur le PSG, la R&D sur le changement climatique (projet RAISON) et de la visite d'une parcelle expérimentale d'essences testées pour leur aptitude à s'adapter aux changements climatiques. Les agents ministériels ont apprécié le contact avec les réalités de terrain et les équipes CNPF étaient heureuses d'exposer les questions forestières qui les animent.

### INTERCETEF DANS L'ALLIER

Le CNPF coordonne le réseau national des « Groupes de progrès » (CETEF, GDF...). Ces associations locales regroupent les propriétaires forestiers qui souhaitent améliorer leurs pratiques sylvicoles et mener une gestion forestière plus dynamique. En 2023, les journées nationales des « Groupes de progrès » ont eu lieu en Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'Allier, sur les expérimentations menées en partenariat avec le CETEF de ce département.

### NOUVELLE LIBRAIRIE EN LIGNE

En cette fin d'année, la librairie du CNPF renouvelle son site pour une navigation plus pratique, plus simple et plus complète. Le nouveau site ([librairie.cnpf.fr](http://librairie.cnpf.fr)) affiche notamment la Faune forestière française parue en novembre 2023, magnifique guide écologique illustré d'aquarelles, dans l'esprit de la Flore forestière française.



Régis Ligonnière © CNPF



## NOVEMBRE/DÉCEMBRE

### REMISE DE LA LÉGION D'HONNEUR À ANNE-MARIE BAREAU

Le 8 novembre, Anne-Marie Bateau, Présidente du CNPF a reçu le titre de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur des mains de Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

### SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Du 17 au 19 novembre, le CNPF était présent au Salon européen de l'Éducation avec les organismes de la filière forêt bois sur un même stand, « Very Wood métiers », pour mettre en valeur la diversité et la richesse des métiers auprès des étudiants venus visiter le salon situé porte de Versailles à Paris.

### PARUTION DE L'IBP KIDS

Le CNPF a publié en décembre la version de son outil IBP pour faire découvrir la biodiversité aux enfants : « IBP Kids ». Ce carnet permet de se familiariser avec l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP) par observation des 10 facteurs favorables à la diversité des espèces en forêts, avec des définitions adaptées à un jeune public.

### VOTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Les députés, dans le cadre de la loi de finances 2024, ont permis de relever la subvention pour charge de service public du CNPF d'un montant équivalent à l'emploi de 21 ETP supplémentaires pour faire face aux défis liés au changement climatique, aux feux de forêts et au morcellement. Ces ETP ont été répartis en 10 postes destinés aux documents de gestion durable (notamment suite à l'abaissement du seuil des PSG de 25 à 20 hectares) et 11 postes dédiés aux questions des risques (principalement incendies, mais aussi biotiques et tempêtes).

### SIGNATURE DE 9 SCHÉMAS RÉGIONAUX DE GESTION SYLVICOLE (SRGS)

Marc Fesneau, ministre en charge de l'Agriculture, a signé, le 4 décembre 2023, l'arrêté ministériel validant les SRGS des régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Hauts de France, Ile-de-France, Normandie, Pays de Loire, et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette validation ministérielle donne un nouvel élan à la gestion durable des forêts privées et à leur adaptation aux enjeux à venir : changement climatique, équilibre forêt-gibier, risque d'incendie. L'application de ces nouveaux SRGS sera effective en avril 2024 et les Plans Simples de Gestion déposés à partir de cette date devront y être conformes.



Samue Six © CNPF



Marie-Claude Munsch © CNPF



**Le CNPF est l'Établissement public de l'État à caractère administratif au service des propriétaires forestiers (3,3 millions de propriétaires forestiers, 12,6 millions d'hectares soit environ 23 % du territoire). Il a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées ; le code forestier lui a confié trois missions particulières :**

## ORIENTER LA GESTION

En élaborant les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, ainsi que les codes des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion établis par les propriétaires, obligatoires à partir de 20 ha, ou volontaires à partir de 10 ha, pour leurs forêts, ainsi que les règlements types de gestion, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

## CONSEILLER ET FORMER

En vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser la mobilisation des bois.

## REGROUPER

En développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières dans l'objectif de mobiliser plus. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain.

En exerçant ces missions, le CNPF réalise également des missions d'intérêt général de surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire et encore de prévention des risques.



Olivier Martineau © CNPF



Il est administré par un conseil d'administration constitué très majoritairement de représentants des propriétaires forestiers, élus par les conseils des délégations régionales du CNPF. Ces derniers sont eux-mêmes composés très majoritairement de représentants élus par les propriétaires forestiers et leurs organisations représentatives tous les 6 ans.

Son organisation, métropolitaine, est la suivante :

- au niveau national, la Direction générale pilote l'établissement et assure, en étroite relation avec le président du CA, la relation avec la tutelle. Les services généraux veillent à la bonne allocation des moyens, à l'optimisation et à la dynamique d'évolution de fonctionnement pour les aspects « métiers » comptables et financiers, ressources humaines, communication et informatique ;
- un niveau régional ou interrégional, les 10 délégations, résident au plus près des territoires pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local, participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités et être partie prenante de la filière forêt-bois. Leur Conseil est directement chargé par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondant ;
- un service Recherche & Développement et de valorisation des résultats, l'Institut pour le Développement Forestier répond aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique, en développant des outils de diagnostic et d'aide à la décision dans les domaines de la biodiversité, de l'état sanitaire des forêts et de leur sensibilité aux changements climatiques ;
- un service spécialisé C+For Forêt et Carbone, est dédié à la séquestration du carbone en forêt : développement de méthodes et de projets forestiers pour le Label Bas Carbone, maillon sécurisant les relations entre les entreprises souhaitant compenser volontairement du carbone et les projets en forêt privée.



# 1

**“ Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l’élaboration du cadre et de l’agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées ”**

**GESTION  
CHANGEMENT CLIMATIQUE  
GESTION DES CRISES  
ENVIRONNEMENT  
ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE**

### LES ÉTAPES DU PLAN SIMPLE DE GESTION (PSG)

À LA **DIRECTION GÉNÉRALE**



Le PSG est l'outil d'une gestion durable promue par le CNPF pour les forêts privées. La loi dite « Loi incendie » du 10 juillet 2023 abaisse le seuil d'obligation de rédaction d'un PSG de 25 à 20 hectares. Il est également possible d'en rédiger un volontairement à partir de 10 ha.

#### UN PLAN SIMPLE DE GESTION, POUR QUOI FAIRE ?

- ➔ Mieux connaître ma forêt, mes bois
- ➔ Simplifier mes démarches et réaliser mes coupes en conformité avec le Code Forestier et les réglementations
- ➔ Planifier la gestion de ma forêt
- ➔ Faire reconnaître que ma forêt est gérée durablement
- ➔ Bénéficier d'avantages fiscaux
- ➔ Organiser les différents usages de ma forêt
- ➔ Transmettre mon patrimoine avec un document de référence

#### AU CNPF, COMMENT SE PASSE LA VIE D'UN PSG ?

##### Étape 1 : Appel du PSG

Les propriétaires concernés par l'obligation de présenter un PSG sont identifiés grâce aux traitements des données cadastrales, puis informés par voie postale.

##### Étape 2 : Rédaction du projet de PSG

Le PSG peut être rédigé par le propriétaire de la forêt lui-même ou par son gestionnaire professionnel, expert, coopérative.

##### Étape 3 : Réception du projet de PSG

Cette étape est importante car l'enregistrement marque le départ du délai d'instruction qui ne doit pas dépasser six mois si le document est complet. La réception nécessite la vérification minutieuse de la recevabilité du projet de PSG.

##### Étape 4 : Premier accusé de réception adressé au demandeur

Tout projet de PSG fait l'objet d'un accusé de réception au demandeur (propriétaire + rédacteur). Les premières informations sont saisies dans le logiciel-métier qui permet le suivi au CNPF. Si le projet est incomplet l'accusé de réception mentionne les pièces ou informations manquantes.

##### Étape 5 : Pré-instruction et transmission à l'instructeur

Cette étape technico-administrative nécessite une bonne connaissance du contenu des PSG. Elle consiste principalement à créer le contour de la forêt dans le portail cartographique du logiciel-métier, à la vérification des éléments techniques et de zonages (notamment en cas de besoin d'une demande d'agrément spécifique). Le projet est ensuite transmis au personnel instructeur, à l'administration et aux autorités compétentes le cas échéant.

##### Étape 6 : Instruction technique

Cette étape s'effectue en deux temps : au bureau et sur le terrain. L'instructeur vérifie que le projet est conforme aux arrêtés et cohérent avec les possibilités de gestion des parcelles, tenant compte de chaque situation spécifique du propriétaire forestier. Ensuite, l'instructeur prend rendez-vous avec le propriétaire de la forêt concernée et avec son gestionnaire le cas échéant. Une visite de terrain permet de lever les doutes, d'éviter les interprétations et de garantir une bonne compréhension des enjeux, des responsabilités et des engagements de part et d'autre. Elle fait l'objet d'un compte rendu et peut donner lieu à des allers-retours de modifications du document.

##### Étape 7 : Examen du PSG en Conseil de Centre

Cette dernière étape est fondamentale car elle constitue le socle juridique de l'agrément du PSG. Après examen en Conseil de Centre (élus du CNPF, commissaire du gouvernement), elle fait passer le projet de PSG au statut de PSG validé et opposable aux tiers (conformité au Schéma Régional de Gestion Sylvicole).

- Étape réalisée au CNPF
- Étape réalisée hors CNPF



## LE NOUVEAU SRGS PACA : FOCUS SUR LES COUPES RASES AVEC BOUQUETS DE SÉNESCENCE

AU **CNPF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) définit les règles de gestion durable des forêts privées en tenant compte des spécificités de chaque région. Le SRGS PACA, signé par le Ministre en charge de l'Agriculture en décembre 2023, comporte une règle que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans les autres régions : les coupes rases avec bouquets de sénescence dont le couvert varie avec la taille de la coupe. Explications.

### MAINTENIR UNE CONNECTIVITÉ DES HABITATS

Les coupes rases ont un impact paysager et social fort. Par ailleurs, les impacts de ces coupes sur les écosystèmes sont multiples. Ces impacts seront toutefois limités en réduisant les surfaces des coupes et en conservant des arbres ou bouquets. Ces derniers doivent inclure des arbres à « haute valeur » pour la biodiversité, véritables « bouées de secours » pour les espèces forestières pendant la phase de régénération. Cela semble en particulier notable pour les espèces de champignons mycorhiziens, les lichens épiphytes et les petits mammifères creusant des galeries. Les bouquets maintenus permettent ainsi de maintenir la connectivité des habitats dans le paysage forestier et de faciliter le déplacement des espèces.

### MAINTENIR UN COUVERT BOISÉ

C'est pourquoi une des règles du SRGS PACA prévoit le maintien d'un taux de couvert minimum lors des coupes rases, en fonction de la dimension des coupes. Celui-ci va, pour des coupes de taillis ou coupes rases suivies d'un reboisement, de 5 % (de 1 à 4 ha de coupe) à 20 % (de 10 à 30 ha de coupes). Les bouquets (ou arbres ou cépées) isolés et vigoureux constituant le couvert conservé doivent être répartis sur l'ensemble de la coupe. Le couvert conservé doit comprendre s'ils existent :

- ➔ au moins un individu vigoureux de chaque essence par hectare, pour conserver la diversité en essences secondaires,
- ➔ 5 arbres vigoureux par hectare parmi les plus gros diamètres,
- ➔ les arbres porteurs des microhabitats (parmi les plus rares, les plus simples à reconnaître et dont la reconstitution est la plus longue).

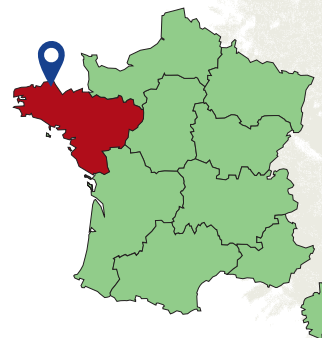
### MAINTENIR UN COMPROMIS

Dans une région où la valorisation des bois est faible, cette règle traduit un compromis entre la nécessité de pouvoir exploiter des surfaces conséquentes (massification) et la réponse à des enjeux sociaux, paysagers et environnementaux très forts.



Bernard Petit © CNPF

## Équilibre sylvo-cynégétique



# L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

AU CNPF BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE

Le CNPF Bretagne Pays-de-la-Loire a créé la démarche « Brossier-Pallu » pour l'équilibre forêt-gibier. Elle diffuse activement la démarche grâce à la formation des gestionnaires forestiers, ainsi que des élus du CNPF et de Fransylva représentant la forêt en commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

### « BROSSIER PALLU » : UNE DÉMARCHE CURATIVE ET PRÉVENTIVE

Les 16 et 20 octobre 2023, dans le Bois du Triage à Vallons de l'Erdre (44), puis le 28 novembre en Forêt de Duault à Saint-Servais (22), 66 personnes (gestionnaires, agents du CNPF, élus, administrations et chasseurs) ont bénéficié d'une matinée en salle pour connaître le contexte cynégétique des deux régions et savoir comment les forestiers peuvent influencer sur les décisions concernant la gestion des populations de gibier. Ensuite, ils ont pu appréhender et échanger sur la démarche « Brossier-Pallu » et ses deux volets :

- ➔ Un volet curatif vise à restaurer l'équilibre forêt-gibier après avoir mis en œuvre un inventaire simplifié des dégâts de gibier, réalisé un audit des pratiques forestières et cynégétiques et défini les plans de chasse et les fourchettes de prélèvement.
- ➔ Un volet préventif vise à gérer les populations animales sur le long terme, à dynamiser la gestion forestière durable et à réaliser les renouvellements forestiers en présence d'ongulés.

L'après-midi a permis de mettre en pratique les inventaires des dégâts et de découvrir les plantations dans le recru et les aménagements possibles pour améliorer les capacités nourricières des forêts. Enfin, David Pierrard, Directeur de l'école de chasse de Belval, a pu faire profiter de son expérience concernant l'organisation de la chasse collective en traque affût.

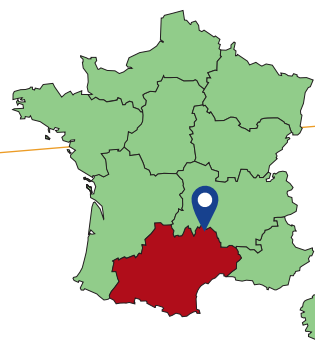
### L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER, C'EST POSSIBLE !

Cette démarche, fruit d'une collaboration entre le CNPF et l'ANCGG<sup>1</sup>, a été soutenue par les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement. Depuis 2021, 1 300 chasseurs, forestiers et partenaires ont été formés sur l'ensemble de la France. Les premiers sites pilotes à vocation pédagogique et expérimentale ont été inaugurés en forêt d'Eprenay (51) le 22 novembre et en forêt de Duault (22) le 28 novembre. L'équilibre forêt-gibier, c'est possible ; la preuve par l'exemple en est la démonstration. La structuration d'un réseau de sites-pilotes, dans les territoires, au plus près des acteurs de terrain, devrait s'étoffer dans les années à venir.

1 Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier



## Environnement



### OBJECTIF



# LE PROJET *LIFE BIORGEST* POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS DE CATALOGNE ET D'OCCITANIE

AU CNPF OCCITANIE

De nombreux propriétaires souhaitent mieux tenir compte de la biodiversité dans la gestion de leur forêt. En Pyrénées-Orientales, la volonté de répondre à cette attente en s'appuyant sur l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) a pris corps depuis une dizaine d'années. Elle s'est notamment concrétisée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, par l'installation de placettes IBP chez les propriétaires intéressés, assorties de propositions de gestion adaptées.

## MISE À PROFIT DE L'OUTIL CNPF : INDICE DE BIODIVERSITÉ POTENTIELLE (IBP)

Coordonné par le Consorci Forestal de Catalunya avec une forte implication de l'IDF, le programme LIFE BIORGEST (2018-2023) a donné au CNPF Occitanie l'occasion de prolonger la dynamique de valorisation de l'IBP. Ce projet franco-catalan, associant 6 partenaires dont le CNPF, a également permis de fructueuses collaborations techniques avec les forestiers de Catalogne. Ces derniers ont notamment profité de cette opportunité pour adapter l'IBP aux spécificités de leurs forêts.

## QUATRE PLACETTES EXPÉRIMENTALES SUIVIES PAR LE CNPF

2023 marquant la clôture du projet, le CNPF a remesuré et analysé les données issues de 4 placettes installées deux ans plus tôt dans différents types de peuplements : taillis de Chêne vert, taillis et futaie de Chêne liège dominant en mélange avec du Chêne vert, futaie de Pin d'Alep et futaie mixte de Hêtre et de Chêne sessile. Ces placettes ont fait l'objet de relevés IBP et d'éclaircies avec deux modalités de martelage :

- ➔ « classique » sur une moitié de la surface servant de témoin ;
- ➔ adaptée pour favoriser la biodiversité au regard des résultats de l'IBP sur l'autre moitié.

Les premiers résultats montrent l'impact économique limité de l'adaptation des modalités de marquage sur la vente des bois. Par contre, la prise en compte de l'IBP s'accompagne d'un temps de martelage un peu supérieur. À plus long terme, on pourra suivre l'évolution de certains facteurs de l'IBP sur ces placettes, qui auront un rôle de démonstration pour d'autres propriétaires forestiers.

## SÉMINAIRE DE CLÔTURE À BARCELONE

Les nombreuses actions qui complètent ce projet ambitieux ont été restituées à l'occasion du séminaire de clôture organisé le 21 septembre 2023 à Barcelone. Parmi les propositions qui émergent, celle de faire financer, pour les propriétaires qui le souhaitent, un diagnostic environnemental incluant la prise d'IBP en amont de la préparation des documents de gestion. Une idée à creuser !



Bruno Mariton © CNPF



# 2

“ *Confirmer le CNPF  
comme référent technique  
de la sylviculture durable  
et multifonctionnelle,  
ainsi que de  
l'adaptation des forêts  
au changement climatique  
et de leur contribution  
à son atténuation* ”

RECHERCHE APPLIQUÉE  
TRANSFERT DES CONNAISSANCES  
POLITIQUES PUBLIQUES





## Transfert des connaissances


**OBJECTIF**


# MUTUALISATION DES SUPPORTS DE FORMATION

À LA **DIRECTION GÉNÉRALE**

Le COP<sup>2</sup> 2022-2026 et le Plan d'action du CNPF prévoient la mutualisation des actions de l'Établissement. Cela passe par la rationalisation des actions et l'harmonisation progressive des pratiques. Une des optimisations possibles concerne la création de présentations et de supports de formation afin d'éviter que le travail soit réalisé plusieurs fois.

## CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Un groupe de travail a été constitué avec au moins un agent de chaque service et piloté par François Janex, directeur du CNPF Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui de Samuel Six (Direction générale). Ce groupe a rassemblé les supports existants afin de les classer par grandes thématiques. Chaque sujet a été réparti par binôme, responsable de l'élaboration d'un support unique permettant de restituer de façon complète mais synthétique les informations contenues dans les différents supports régionaux. Deux enjeux : réactualiser les connaissances et créer des présentations respectant la nouvelle charte graphique 2022 du CNPF et conformes à la charte graphique de l'État.

## MISE À DISPOSITION DES SUPPORTS DE FORMATION SUR L'INTRANET

En septembre 2023, ces supports ont été mis à disposition de tous les agents sur l'intranet du CNPF. Ils peuvent ainsi utiliser une base et la compléter avec des aspects liés aux contextes locaux si besoin.

Au total, plus de 30 supports adaptables sont mis à disposition de l'ensemble des formateurs et agents du CNPF sur des sujets aussi variés que la présentation du CNPF et de ses outils phares, de la forêt privée, des aspects juridiques, des documents de gestion durable, des essences forestières, des limites de parcelles, le carbone forestier, etc. D'autres supports viendront enrichir cet ensemble.



Aurélien Perret © CNPF

## PERSPECTIVES

La mutualisation vise à répondre également aux enjeux de l'objectif 4 du COP<sup>2</sup> sur la performance de l'Établissement, sur le principe de plus de subsidiarité. La mutualisation concerne donc aussi les supports de communication (modèles adaptables), les bonnes pratiques régionales qui peuvent être généralisées, le suivi des conventions, l'archivage/classement (papier et Gestion électronique des documents GED), la gestion du temps, ou encore l'innovation...

## Transfert des connaissances

### LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PAR LES FOGEFOR<sup>3</sup>

RENCONTRE AVEC **ALEXANDRE GOBIN**,  
TECHNICIEN TERRITORIAL DANS LA  
VIENNE AU **CNPF NOUVELLE-AQUITAINE**



Ludivine Page © CNPF

#### EN QUOI CONSISTE VOTRE MÉTIER ?

Je suis technicien au CNPF depuis août 2015 : j'effectue l'instruction des documents de gestion durable, le suivi des dispositifs d'expérimentation et l'animation de réunions de vulgarisation. J'anime également le groupement de propriétaires forestiers BOISYLV. C'est par le biais de ce dernier volet et de par mon goût pour l'animation que l'on m'a proposé d'organiser le FOGEFOR « Découvertes ». Je me suis surtout occupé de l'organisation technique : programme, intervenants, lieux de rendez-vous. La partie administrative, qui concernait l'envoi des invitations, la gestion des inscriptions, la réservation des restaurants, a été assurée par ma collègue Isabelle BOISSEAU, secrétaire administrative à Smarves (86). Les FOGEFOR se déroulent sur plusieurs mois et cela n'est pas toujours évident car il peut y avoir des annulations, des météos défavorables. La partie administrative est assez conséquente et j'ai eu de la chance de pouvoir me faire aider.

#### QUELLE A ÉTÉ VOTRE ACTION MARQUANTE EN 2023 ?

J'ai choisi d'axer la formation sur des rencontres et des échanges avec les professionnels sur le terrain. Je trouve qu'en salle, les propriétaires sont parfois moins dans l'échange et qu'à l'inverse sur le terrain, la participation semble plus facile et plus forte. J'ai vraiment pris ce constat en considération lorsque j'ai élaboré le programme de formation. J'ai fait primer le terrain pour cette session de formation car c'est ce qui plaît. Les stagiaires peuvent cependant retrouver les éléments théoriques et toutes les informations importantes évoquées au cours de la journée dans des supports papier et numériques.

Habituellement, ce FOGEFOR découverte n'a qu'une durée de 4 jours (1 j/mois) ; mais devant l'engouement des participants, une journée supplémentaire leur a été proposée sur les outils cartographiques. En effet, beaucoup de participants s'interrogeaient sur les moyens existants pour localiser leurs parcelles mais aussi sur les zonages environnementaux, le cadastre, etc. Ils ont ainsi pu découvrir plusieurs outils comme cadastre.gouv, « Remonter le temps » ou encore La Forêt Bouge. Cela a été un vrai bonus pour les participants d'autant plus que le FOGEFOR « cartographie » que nous proposons auparavant n'est, pour l'heure, plus programmé.

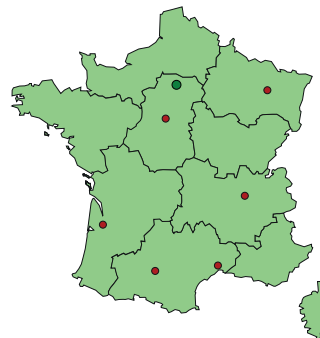
**“ J'ai fait primer le terrain pour cette session de formation car c'est ce qui plaît.”**

#### QU'EST-CE QUE VOUS AIMEZ LE PLUS DANS LA GESTION DES FOGEFOR ?

J'ai apprécié de relever le défi d'organiser ce FOGEFOR « Découvertes » car les participants étaient intéressés et intéressants. Il y avait une bonne dynamique de groupe et c'était très agréable. Je pense avoir atteint mon objectif en transmettant les bases de la gestion forestière aux 17 stagiaires tout en favorisant les échanges entre les participants et avec les divers professionnels et intervenants.

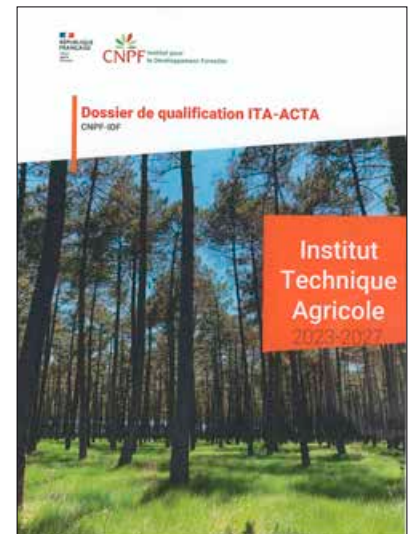
J'ai beaucoup apprécié de voir la progression des stagiaires, l'évolution de leurs idées. J'ai pu constater une vraie évolution dans leur réflexion, notamment sur les questions qui font polémiques dans notre société actuelle (sujet des coupes rases, enrésinement, etc.). Pour garder cette dynamique et attirer de nouveaux stagiaires, il faut attiser la curiosité en proposant des thématiques nouvelles. En 4 jours, il faut pouvoir leur montrer une grande diversité de contexte et donc diversifier les intervenants et les lieux de rendez-vous sur le territoire.

<sup>3</sup> Formations à la Gestion Forestière (FOGEFOR) : cycles d'apprentissage destinés aux propriétaires forestiers



## RENOUVELLEMENT DE LA QUALIFICATION ITA POUR L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

À L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER



Depuis 2012, l'IDF (service recherche & développement du CNPF) est qualifié en tant qu'Institut Technique Agricole (ITA). Ce statut traduit une reconnaissance par l'État de l'utilité de ses travaux menés au service de l'intérêt général.

### LES AVANTAGES DE CETTE QUALIFICATION

La qualification en tant qu'ITA permet de :

- ➔ bénéficier de la représentation et de la défense de certains de nos intérêts auprès des instances politiques via l'ACTA (le réseau qui fédère les 19 ITA),
- ➔ mutualiser les informations et expériences au sein de réseaux internes de l'ACTA (RH, communication, formation),
- ➔ permettre de piloter, coordonner et animer le seul RMT (réseau mixte technologique) forestier : AFORCE.

La qualification s'obtient pour 5 ans par la production d'un dossier de candidature à qualification. Dans ce document, l'IDF a mené une réflexion de fond sur les problématiques forestières et la stratégie pour les étudier. Ce dossier technique fait l'objet d'une instruction et d'une audition devant un comité d'experts nommé par le ministère chargé de l'agriculture.

### UN DOSSIER DÉTAILLÉ

Outre les informations générales (description, périmètre d'activité, organisation, gouvernance, moyens, ressources), le dossier comprend 2 chapitres qui détaillent les travaux de RDI<sup>4</sup> de l'IDF.

#### Volet 1 : Programmation à court et moyen terme

Ce volet traite de la stratégie et des projets de RDI de l'IDF sur les périodes 2023-2027, puis 2028-2032. Ils sont construits autour des 5 thématiques prioritaires liées aux enjeux de l'adaptation des forêts face au changement climatique :

- ➔ la gestion adaptative des peuplements,
- ➔ la prise en compte du risque,
- ➔ l'écosystème,
- ➔ le carbone,
- ➔ la circulation des connaissances.

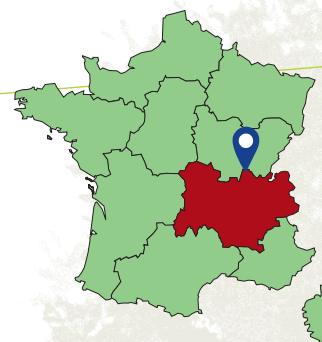
#### Volet 2 : Activités et productions

- ➔ bilan en matière de prospective,
- ➔ capacités scientifique et technique,
- ➔ traitement des données (recueillir, gérer, protéger, partager),
- ➔ valorisation des travaux et transfert (édition, formation...),
- ➔ expertise,
- ➔ partenariats aux niveaux local, régional, national, européen et international : démontre l'ampleur de l'ancrage des travaux de l'IDF dans la RDI forestière.

Au final, la qualification a été validée par arrêté ministériel le 22 décembre 2022 puis publiée officiellement par l'ACTA<sup>5</sup> le 5 janvier 2023 (dépôt du dossier le 25 juillet 2022, audition le 28 septembre 2022). Le travail conséquent de réflexion mené par l'IDF à cette occasion sera précieux pour programmer ses travaux de RDI en lien avec ses 2 autres documents cadres : le COP 2022-2026 et le Plan d'action 2023-2026.

4 Recherche, Développement et Innovation.

5 Réseau national des Instituts Techniques Agricoles.



## LE TRAVAIL D'UN CORRESPONDANT-OBSERVATEUR DU DÉPARTEMENT SANTÉ DES FORÊTS

RENCONTRE AVEC **VINCENT DINTILLAC**,  
TECHNICIEN TERRITORIAL POUR L'OUEST CANTAL  
AU **CNPF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

### EN QUOI CONSISTE VOTRE MÉTIER ?

Je suis technicien référent pour l'Ouest du Cantal, chargé de l'instruction des documents de gestion, des visites-conseils et toute action de vulgarisation (réunions, formations).

Je suis également Correspondant-Observateur au Département Santé des Forêts (DSF) depuis janvier 2015.

Au niveau régional, le réseau du DSF est piloté par la DRAAF<sup>6</sup>. En plus des experts du DSF, nous avons de riches échanges techniques avec l'ensemble des structures forestières contributrices : Direction Départementale des Territoires, ONF, et depuis peu des gestionnaires forestiers. Être correspondant-observateur implique un volume de formation conséquent, permettant de maintenir un niveau technique élevé en fonction de l'avancée des connaissances et des observations sur le territoire.

Les activités principales sont la veille sanitaire, lors de mes activités régaliennes, et le diagnostic conseil auprès des propriétaires. Le suivi de protocoles d'observation est un autre axe significatif de la mission : parcours de massifs-échantillons, suivi de défoliations, de plantations, réseau systématique avec notations spécifiques. J'interviens également dans le suivi des pathogènes émergents et/ou exotiques.

### QUELLE EST VOTRE ACTION MARQUANTE EN 2023 ?

Les dernières années ont induit des réactions urgentes face à des dépérissements brutaux. Pour moi, cela a ouvert la voie à un change-

**“ Mon point de vue sur la santé des forêts permet d'amener de la nuance dans les choix de gestion, d'aider à mesurer la balance « bénéfiques/risques ».**



Isabelle Gibert-Pacault © CNPF

ment de perception de nos modèles sylvicoles. Je mesure combien l'accompagnement des propriétaires, mais également des collègues, dans l'adaptation des forêts au changement climatique est un prolongement de ma mission de correspondant-observateur. Mon point de vue sur la santé des forêts permet d'amener de la nuance dans les choix

de gestion, d'aider à mesurer la balance « bénéfiques/risques », à prendre du recul sur les effets des dépérissements. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le programme d'expérimentation axé sur l'adaptation des itinéraires sylvicoles et le choix d'essences nouvelles complète parfaitement ma mission.

### QUE VOUS APPORTE LA MISSION DSF ?

Elle m'apporte une vision globale de la forêt. Mes conseils évoluent avec les données que je recueille, mes formations, les cas concrets auxquels je suis confronté. Cette implication me permet de m'adapter techniquement, me donne des expériences supplémentaires, enrichissantes personnellement et pour mon travail quotidien. Je ne peux envisager mon activité de technicien de secteur CNPF sans cette responsabilité de correspondant-observateur pour le DSF.

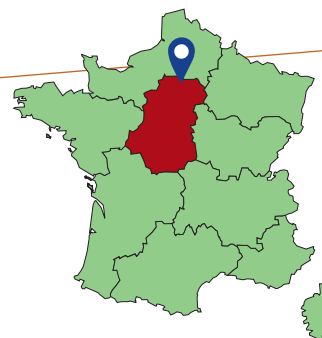
<sup>6</sup> Le DSF est piloté au niveau national par le Ministère en charge de l'Agriculture. Il s'appuie sur un réseau de plus de 200 forestiers de terrain appelés correspondants-observateurs qui travaillent dans différents organismes forestiers.



# 3

**“ Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois ”**

**ANIMATION TERRITORIALE  
DONNÉES  
EXPERTISE TECHNIQUE**



## PROGRAMMES AMBITIEUX DE SOUTIEN À LA FORÊT PRIVÉE PORTÉS PAR LES RÉGIONS CENTRE-VAL DE LOIRE ET ÎLE-DE-FRANCE

AU CNPF ÎLE-DE-FRANCE – CENTRE VAL-DE-LOIRE

Les deux exécutifs régionaux ont renouvelé en 2023 leurs politiques forestières respectives, en s'appuyant largement sur les capacités d'action et d'animation territoriales du CNPF en forêt privée, avec un budget dédié : une première !



Signature CAP  
FILIERE 2 (signature  
avec le Président de  
la Région Centre-Val  
de Loire, François  
BONNEAU)



Pacte forestier  
(signature avec le Vice-  
Président de la Région  
Île-de-France, Yann  
WEHRLING).



### EN CENTRE-VAL DE LOIRE, UN CAP FILIÈRE FORÊT-BOIS PLUS TOURNÉ VERS L'AMONT DE LA FILIÈRE

Les contrats d'appui (CAP) à la filière forêt-bois ont fait leurs preuves en Centre-Val de Loire. Les 4 programmations précédentes ont déjà permis, notamment, de structurer la filière et de développer l'utilisation du matériau bois.

La 5<sup>e</sup> édition, validée le 29 juin 2023, met l'accent et plus de moyens financiers sur la gestion forestière elle-même, au travers de 2 axes structurants :

- ➔ Mobiliser plus de bois dans un cadre de gestion forestière durable ;
- ➔ Préparer les forêts et les propriétaires forestiers au changement climatique.
- ➔ Ces axes sont déclinés en 12 fiches actions, avec des financements associés (Région et FEADER) :
- ➔ En investissement (523 k€/an) : desserte forestière, documents de gestion durable, investissements popuicoles, îlots d'avenir ;
- ➔ En animation (184 k€/an) : mobilisation de bois, desserte forestière, diagnostics (bioclimatiques, biodiversité, équilibre forêt-gibier), transfert de connaissance, etc.

Cela se traduira par le déploiement de deux techniciens supplémentaires, dont l'un est déjà opérationnel en 2023.

### EN ÎLE-DE-FRANCE, UN PACTE FORESTIER DÉDIÉ À LA FORÊT PRIVÉE

La politique forestière de la Région Île-de-France s'insère à la fois dans la Stratégie Régionale Forêt-Bois, dont l'acte 2 vient d'être validé en septembre 2023 par l'exécutif régional, mais aussi dans le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique. Ces politiques publiques sont déclinées :

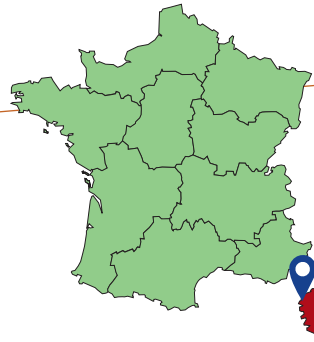
- ➔ En forêt publique, via une convention tripartite Région – ONF – Île-de-France Nature ;
- ➔ En forêt privée, par un « pacte forestier » signé par la Région et 4 partenaires (CNPF, Fransylva, Chambre d'Agriculture de Région et FIBOIS Île-de-France).

Ce pacte vise 3 objectifs :

- ➔ Augmenter les surfaces de forêts privées bénéficiant d'une gestion durable ;
- ➔ Déployer le fonds forestier francilien (expérimentation de la démarche Sylv'actes) ;
- ➔ Prévenir et traiter les risques, notamment d'incendie.

Ce Pacte, officialisé le 8 décembre 2023, s'est traduit par la signature d'une convention avec le CNPF, cheville ouvrière, permettant le financement en 2024 d'un animateur de terrain chargé de décliner ces actions dans les forêts privées franciliennes.

## Données



## OBJECTIF



## RÉSEAU DE PLACETTES POUR L'ÉTUDE DE SUBERAIES PRIVÉES PAR LA MODÉLISATION À PARTIR DE DONNÉES LIDAR

AU CNPF CORSE

Ce réseau de placettes, financé par la DRAAF de Corse, porte sur l'ensemble de la suberaie corse. Un maillage de 128 placettes a été défini en forêt privée, sur l'ensemble de son aire de répartition. La technologie LiDAR<sup>7</sup>, associée aux données de terrain, permettra d'acquérir de nouvelles connaissances pour mieux territorialiser les animations du CNPF Corse.

### DES DONNÉES POUR MIEUX CONNAÎTRE LA SUBERAIE CORSE

Le CNPF Corse, en partenariat avec la coopérative forestière SILVACOOP, a collecté des données de terrain à partir d'un protocole de modélisation de paramètres forestiers basés sur des données LiDAR<sup>7</sup> développé par le réseau RDI de l'ONF. Le maillage prédéfini des placettes a respecté les normes du protocole, permettant ainsi d'asseoir un réseau de placettes permanentes dans la suberaie privée corse.

Sur chaque placette ont notamment été récoltés le diamètre des tiges, leur distance et leur azimut par rapport au centre de la placette, la présence d'arbres morts et de dendromicrohabitats ou encore la qualité de la régénération. Ces données permettront de mieux caractériser la suberaie, d'alimenter l'indice de maturité de l'INRAE et de modéliser certaines variables dendrométriques (diamètre, surface terrière, etc.) en lien avec l'imagerie LiDAR. Dans ce projet, l'ONF Corse a formé les équipes techniques au protocole et assurera la modélisation des données.

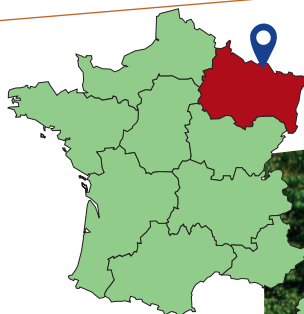


Florent Galinas © CNPF

### DES ANIMATIONS CIBLÉES ET THÉMATIQUES

La modélisation des données dendrométriques sur l'aire de répartition de la suberaie insulaire permettra de territorialiser les enjeux. Pour exemple, à partir de la modélisation des diamètres, indicatrice des classes de diamètres présents au sein des forêts, le CNPF Corse pourra être en capacité d'identifier des secteurs particuliers sur lesquels il existe un enjeu fort de renouvellement des peuplements considérés comme vieillissants. Des animations ciblées et thématiques au bénéfice des propriétaires forestiers privés pourront ainsi être déployées sur les territoires par le CNPF Corse.

<sup>7</sup> Le LiDAR (Light Detection And Ranging) est une technique de mesure de distance (télémétrie) qui exploite les propriétés de la lumière, comme le radar exploite celles des ondes électromagnétiques ou le sonar celles des ondes acoustiques. C'est un scanner embarqué dans un avion qui émet un signal infrarouge à une grande fréquence (500 Mhz) et reçoit les échos réfléchis par le sol ou d'autres objets (bâtiments, arbres, pylônes, végétations basses). Cela permettra aux forestiers d'avoir une connaissance fine de la ressource forestière, de sa composition et de sa structure.



Aurélien Perret © CNPF

## UNE NOUVELLE MISSION APPARUE SUR LE DÉPARTEMENT DES VOSGES : LA DFCI

RENCONTRE AVEC **CYRIL VITU**, INGÉNIEUR FORESTIER SPÉCIALISÉ DANS L'ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES AU **CNPF GRAND EST**

### EN QUELQUES MOTS, POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Après une expérience en pépinière forestière, j'ai intégré le CRPF Centre Ile de France en 1993, puis celui de Lorraine-Alsace en 1995 assurant le poste de technicien sur le département du Haut-Rhin. En 2002, j'ai passé l'examen professionnel d'ingénieur de CRPF puis validé le diplôme d'ingénieur forestier d'AgroParisTech. Depuis 2006, j'occupe le poste d'ingénieur en charge du département des Vosges.

### DEPUIS CES DERNIÈRES ANNÉES VOS MISSIONS DÉPARTEMENTALES ONT-ELLES ÉVOLUÉ ?

Depuis toujours, nos missions sont très variées, ce qui donne à notre métier tout son intérêt. Ces 2 dernières années, après une grave crise sanitaire liée au scolyte, le département des Vosges a dû faire face à d'importants feux estivaux. Bien entendu, les surfaces incendiées n'ont rien de comparables à celles du Sud-Ouest ou du Sud-Est mais, en 2022 et 2023, des moyens terrestres et aériens conséquents ont dû être mobilisés pour venir à bout des sinistres.

### QUELLES ONT-ÉTÉ LES CONSÉQUENCES POUR VOTRE ÉQUIPE ?

Suite à l'incendie de 2022, la Préfecture des Vosges s'est emparée du sujet. Le travail, en collaboration avec le SDIS<sup>8</sup>, l'ONF, le CNPF, la DDT, la chambre d'agriculture, s'est renforcé autour de plusieurs axes : la révision complète de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage des feux ; la cartographie partagée des dessertes forestières et leur qualification par rapport à l'accueil des moyens

de lutte sur 4 massifs tests ; la communication et la prévention auprès du grand public, des acteurs de la filière forêt-bois, des agriculteurs et enfin, la préparation à la crise qui a pris la forme d'un exercice au printemps 2023, dont les enseignements ont servi lors de l'incendie de juin 2023. En outre, la Préfecture des Vosges a instauré du 15 juin au 15 septembre un système de permanence qui a mobilisé les équipes de façon régulière.

**“ Nous avons beaucoup échangé avec les services des SDIS afin de nous acculturer mutuellement sur notre vocabulaire, nos pratiques et nos besoins. ”**

### QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DE CETTE MISSION APPARUE BRUTALEMENT ?

Nous nous devons de répondre aux sollicitations des autorités préfectorales. Cela illustre la nécessité d'adaptation rapide

de notre établissement face aux crises, avec des conséquences directes sur les plans de charge pour des équipes restreintes telles que les nôtres. Il nous a fallu, dans des délais très courts, nous approprier des compétences nouvelles. Nous avons beaucoup échangé avec les services des SDIS afin de nous acculturer mutuellement sur notre vocabulaire, nos pratiques et nos besoins. Nous avons ainsi profité de l'expérience de nos collègues d'autres régions qui nous ont accueillis pour présenter leur organisation sur le thème de la DFCI. L'expérience acquise sur les Vosges va servir de base de réflexion pour les autres départements du Grand Est.

### ET LA SUITE ?

Aujourd'hui, un nouveau chantier s'ouvre : la mise en application de la loi incendie promulguée au mois de juillet. L'ouverture d'un poste sur la thématique de la DFCI permettra d'avoir une coordination régionale. L'ensemble des équipes qui devra aussi s'emparer du sujet et monter en compétences.





# 4

**“ Améliorer la performance de l'Établissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques**

ORGANISATION  
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE  
PARTENARIATS  
ADAPTABILITÉ

# 5

**“ Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF**

COMMUNICATION EXTERNE  
COMMUNICATION INTERNE

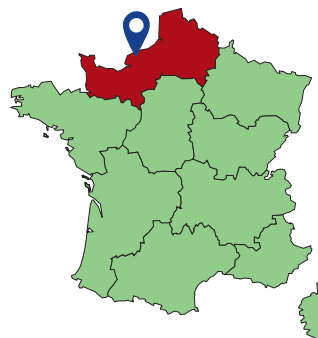
OBJECTIF

5

Communication  
externe

## RENDEZ-VOUS FORÊT-BOIS 2023

AU CNPF HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE



La quatrième édition du Salon régional professionnel de la filière forêt-bois Hauts-de-France a eu lieu les 12 et 13 mai 2023 au Parc d'Olhain à Maisnil-lès-Ruitz (Pas-de-Calais). Elle a été organisée par le CNPF Hauts-de-France Normandie, en partenariat avec Fibois Hauts-de-France et avec l'implication active de Fransylva Hauts-de-France, l'ONF, PEFC et le lycée professionnel de Bavay. Ce salon a pour vocation de mobiliser tous les deux ans les professionnels de la filière et de créer des synergies entre les différents acteurs forestiers régionaux. Pour la première fois cette année, le salon était ouvert au grand public.

### FAIRE LIEN

Sur deux jours, la manifestation a répondu aux objectifs d'échanges entre l'amont et l'aval de la filière, avec 70 entreprises exposantes présentes. La présence sur un même site des structures de gestion forestière, des entreprises de travaux forestiers, des entreprises de seconde transformation ou encore du bois énergie, a permis au public de découvrir la filière et son investissement pour répondre aux enjeux de demain. De plus, la présence des représentants des instituts et structures de formation sur un pôle dédié a été l'occasion pour les scolaires invités d'appréhender les métiers de la forêt et du bois.

### DES ANIMATIONS ATTRACTIVES

Les différentes animations proposées (conférences, coupes de bois sportives, concours de débardage à cheval, ateliers CNPF sur la sylviculture et la pédologie, remise du Prix Régional Construction Bois 2023, etc.) ont grandement contribué à la

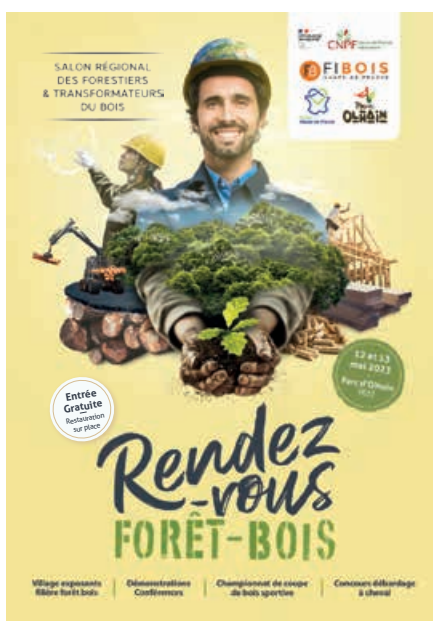
dynamique du salon et à la venue des 2 500 visiteurs, en complément des démonstrations effectuées par les exposants eux-mêmes. Le personnel du CNPF Hauts-de-France Normandie s'est

investi sur l'animation des ateliers et la présentation de l'Établissement au travers d'un stand dédié. Plusieurs propriétaires se sont renseignés sur les problématiques forestières qui les concernaient et ont été orientés au besoin vers les partenaires de la filière présents sur place (gestionnaires en particulier).

### UN SUCCÈS RENOUVÉ

Le salon forêt-bois constitue pour le CNPF Hauts-de-France Normandie une véritable vitrine pour mettre en valeur ses actions quotidiennes et son rôle auprès des propriétaires privés. C'est également l'opportunité pour le personnel d'échanger en direct avec les partenaires et de découvrir les activités des acteurs de l'aval. Cette quatrième édition a permis de confirmer le rôle déterminant du salon pour créer du lien entre professionnels et la manifestation sera réitérée en 2025 pour poursuivre le

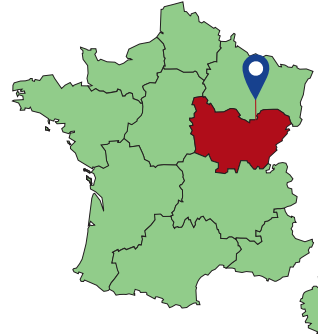
travail de communication et de vulgarisation entamé en 2017 lors de la première édition à Flixecourt (80).





## UN SALON EUROFOREST EN PRÉSENCE DU MINISTRE

AU CNPF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le salon international forêt-bois en pleine nature, Euroforest, s'est tenu du 22 au 24 juin, à Saint-Bonnet-de-Joux, en Bourgogne-Franche-Comté. Il a réuni en 2023 plus de 40 000 visiteurs, professionnels et grand public. Plus de 400 exposants se sont mobilisés pour accueillir ces nombreux visiteurs. La délégation régionale du CNPF a coordonné l'animation d'un stand partagé pour mettre à l'honneur les missions du CNPF et de l'IDF ainsi que celles de la Société forestière de Franche-Comté.

### VISITE DU MINISTRE MARC FESNEAU

Le premier temps forts de cette édition d'Euroforest est la venue du ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, qui a consacré un petit déjeuner avec les acteurs de la filière locale et nationale. Il a confirmé son soutien à la filière et conclu : « Préserver la forêt, c'est lutter contre le réchauffement climatique, c'est préserver notre avenir ». Le ministre a ensuite parcouru les allées du salon pour s'arrêter notamment sur le stand du CNPF, où une démonstration de l'outil Bioclimsol lui a été faite par Bruno Borde, ingénieur en Saône-et-Loire. Parfaite concrétisation de l'objectif voulu par le ministre, Bioclimsol permet d'établir un diagnostic au niveau de la parcelle forestière, qui suggère in fine des pistes de recommandations sylvicoles dans un contexte de changement climatique.

### TABLE RONDE SUR LES ENJEUX TECHNIQUES ET DE SOCIÉTÉ

Le deuxième fait marquant de ces trois jours a été la participation d'Amélie Castro, ingénieure au CNPF Nouvelle-Aquitaine, à une table ronde sur le thème « Forestiers : climat, plantations, société... Quelles forêts demain pour répondre aux défis ? » avec Jean-François Dhôte (INRAe) Hervé Le Bouler (FNE), Sylvain Angerand (Canopée) et Lionel Say (CFBL Coopérative Forestière). L'espace conférence n'était pas assez grand pour accueillir le public venu en nombre : c'est dire à quel point les forestiers sont au cœur d'enjeux techniques et de société.

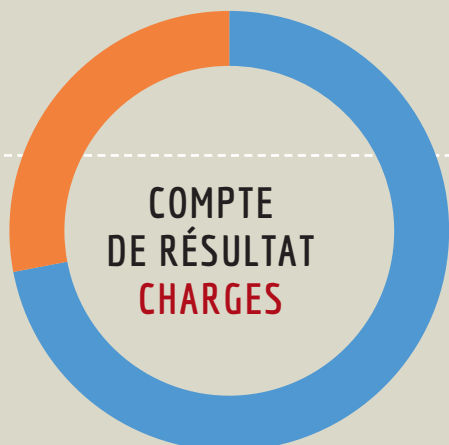


Camille Loudun © CNPF



lien vers la vidéo résumé de la conférence :

<https://www.youtube.com/watch?v=jC08goOgEng>

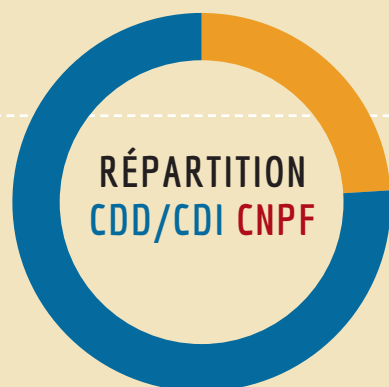


72 % : Charge de personnel  
28 % : Autres

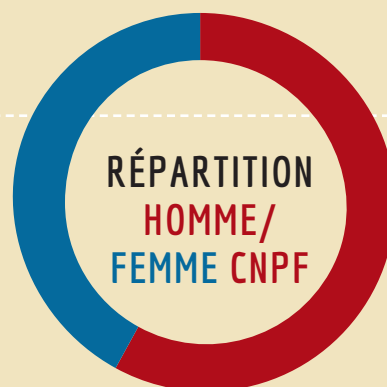


53 % : Subventions de l'État  
28 % : Fiscalité affectée  
12 % : Autres subventions  
7 % : Autres produits

**462** AGENTS  
POUR 437,99 ETP



24,5 % : CDD  
75,5 % : CDI et fonctionnaires



57 % : Hommes  
43 % : Femmes

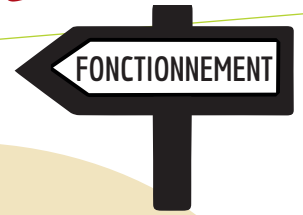
## LE CNPF RECRUTE

Le recrutement sur l'ensemble de la filière est compliqué. Fin 2023, le CNPF a lancé une campagne "Le CNPF recrute - Rejoignez-nous !" avec comme slogan "Ici on a la fibre..." - forestière s'entend.

Des supports (affiches et flyers) ont été créés pour utiliser lors d'événements, au sein des établissements de formation, lors des réunions de vulgarisation... Chaque mail CNPF porte également dans sa signature un bandeau dédié. Les réseaux sociaux, et notamment LinkedIn, sont des relais indispensables pour cette campagne.



# GOUVERNANCE



**Conseil d'administration**  
pilote la stratégie de l'Établissement

**Direction générale**  
pilote le fonctionnement de l'Établissement

**CODIR national**  
participe à la prise de décision

**Conseils de Centre**  
pilotent la stratégie régionale

**Délégations régionales**  
mettent en œuvre les actions et pilotent le fonctionnement régional

**Ministère en charge de l'agriculture**  
définit la politique forestière de l'État

**Réseaux thématiques**  
proposent des actions au CODIR, relaient les informations en région

**Conseil scientifique**  
pilote la stratégie scientifique

**Institut pour le Développement Forestier et C+For**  
mettent en œuvre les actions R&D et carbone ;  
pilotent le fonctionnement local

# ORGANIGRAMME

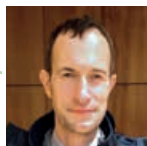
au 1<sup>er</sup> janvier 2024



**Présidente**  
Anne-Marie  
BAREAU



**Directeur  
général**  
Roland de LARY



**Directeur  
adjoint**  
Frédéric DELPORT

**Directrice des ressources  
humaines et de la  
communication**  
Marie-Claude MUNSCHI



**Directeur administratif  
et financier**  
Vincent VIDEAU

**Agent comptable principal**  
Patrick DRAN

**Contrôleurs financiers**  
Hélène PHANER  
Alain CIROT

## 10 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

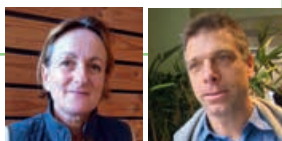
### Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente  
Anne-Marie BAREAU  
Directrice  
Anne-Laure SOLEILHAVOUP



### Bourgogne- Franche-Comté

Présidente  
Émilie PHILIPPE  
Directeur  
François JANEX



### Bretagne - Pays de la Loire

Président  
Guy de Courville  
Directeur  
Arnaud GUYON



### Corse

Présidente  
Paule NICOLAÏ-PIETRI  
Directeur  
Christophe BARBE



### Nouvelle-Aquitaine

Président  
Bruno LAFON  
Directeur  
Stéphane LATOUR



### Occitanie

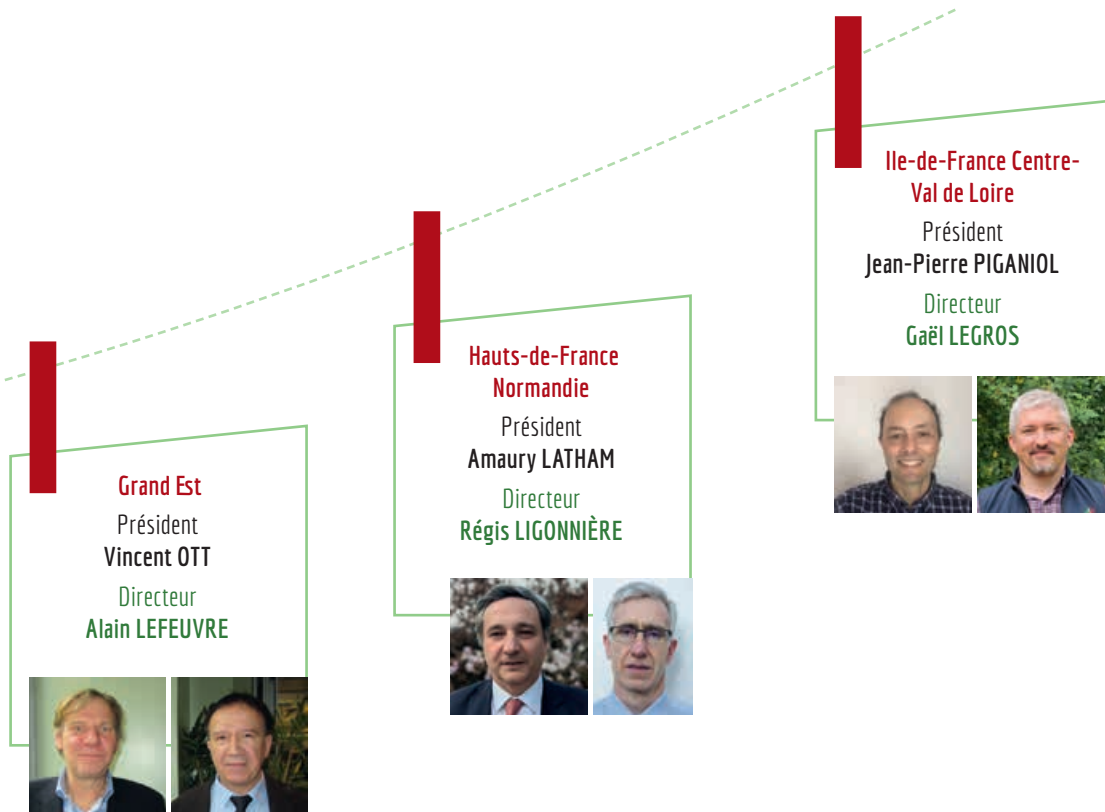
Président  
Amaury de Galard  
Directeur  
Olivier PICARD



### Provence-Alpes- Côte d'Azur

Président  
Bruno GIAMINARDI  
Directeur  
Christophe BARBE





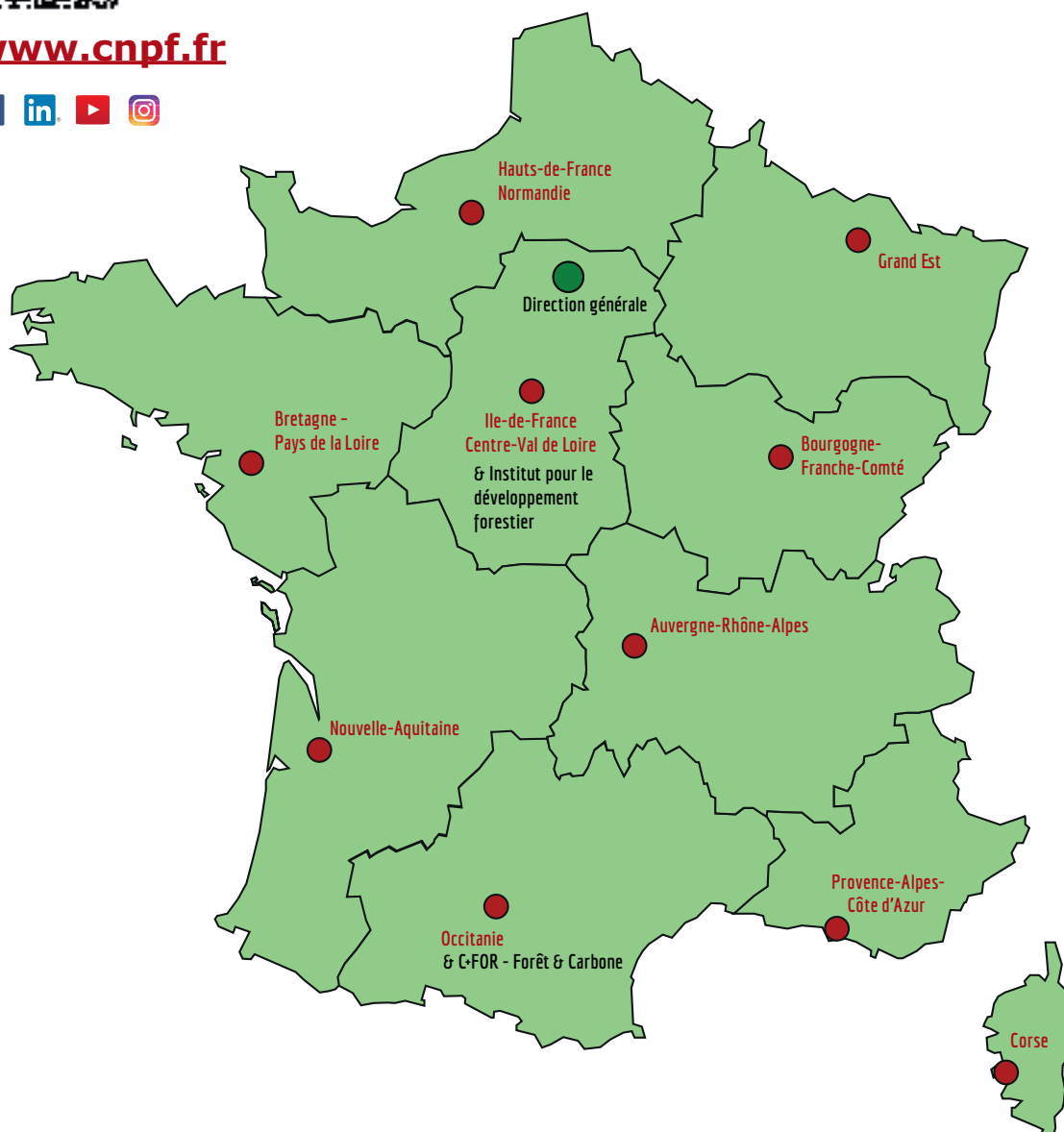
## 2 SERVICES D'UTILITÉ FORESTIÈRE



Retrouvez le CNPF au plus près de votre territoire sur [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)  
et inscrivez-vous à notre lettre électronique en scannant ce QR code



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**CNPF**

Centre National de  
la Propriété Forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 20 68 15

[cnpf@cnpf.fr](mailto:cnpf@cnpf.fr)